



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

greffiers

Question écrite n° 35596

## Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des greffiers qui, suite à la réforme de la carte judiciaire, voient leur greffe supprimé. Certains ont pu trouver une solution d'association avec leur confrère absorbant et ne seront donc pas soumis au paiement d'une plus-value. Par contre, d'autres qui n'ont pas trouvé de solution d'association et qui se voient contraints de revendre leur charge à leur confrère absorbant, seront soumis au paiement d'une plus-value. Quand on sait qu'aucune indemnité ne leur sera versée par l'État suite à leur perte d'emploi, il serait souhaitable qu'une exonération du paiement de cette plus-value leur soit accordée. Il lui demande donc quelles mesures elle envisage pour mettre fin à cette situation d'inégalité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marc](#)

**Circonscription :** Aveyron (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35596

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 2008, page 9894

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)